

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Un an... \$ 8 00
Six mois... 5 00
Trois mois... 3 00
Quatre mois... 1 00

L'ÉLECTEUR
JOURNAL DU SOIR

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne Agathe) - \$ 6 10
Autres insertions, si publiées tous les jours - 0 0

BUREAUX : 90-92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

Editeur-proprétaire

L'ÉLECTEUR

QUÉBEC, 7 MARS 1896.

AU PILORI

L'inolent qui nous a été télégraphié d'Ottawa hier après-midi est à notre avis d'une extrême importance et doit dissuader tous les hommes de bonne foi qui ont pu se laisser mystifier par la loi Dickey.

L'hon. François Langelier apostrophant les ministres de Québec, leur dit : "Pour rallier le vote catholique à cette loi hypocrite, vous tenez depuis quelques jours aux députés à peu près ce langage :

"C'est vrai que ce bill est bien imparfait, bien incomplet, qu'il n'apportera aucun soulagement aux catholiques de Manitoba, mais ce n'est que le commencement. Plus tard, nous le compléterons. Tout ce que nous faisons aujourd'hui, c'est de faire admettre le principe."

"Eh bien, continue le député de Québec-Centre, je mets les représentants de l'Édifice catholique, dans le ministère, en demeure de déclarer ici si, oui ou non, le gouvernement a l'intention de compléter cette loi et de la mettre à exécution sur le refus d'agir de la part du gouvernement manitobain. Je vous mets au défi de nier que le gouvernement n'a pas plutôt promis, pour retourner le vote de ses partisans, que jamais cette loi ne serait mise à exécution."

MM. Caron et Oimet étaient à leurs sièges. Ils se regardèrent, mais baissèrent la tête et ne dirent pas un mot.

L'hon. M. Langelier répète son défi et s'assied, disant qu'il reprendra son discours après avoir eu une réponse des ministres français.

La consternation règne parmi les députés de la province de Québec.

M. Fréchette, député de Mégantic, et M. Turcotte, député de Montmorency, quittent leurs sièges et vont supplier sir Adolphe Caron de les sauver d'une pareille humiliation. Le maître général des postes refuse de parler.

L'hon. M. Langelier reprend alors son discours. N'avons-nous pas raison plus que jamais de répéter cette remarque qui tombe si souvent de notre plume ; Quel est donc le catholique assez préjugé pour croire qu'un gouvernement orangiste peut rendre justice aux catholiques ?

Le jeu de nos adversaires

Vraiment, il est amusant de lire, par le temps qui court, le Mail, le principal organe du gouvernement.

Chaque jour, il entasse article sur article pour démontrer au public d'Ontario qu'il devrait accepter la loi Dickey qui n'accorde rien aux catholiques, vu que s'ils ne l'acceptent pas, M. Laurier va s'emparer du pouvoir et accorder aux catholiques tout ce qu'ils demandent.

Chaque jour il renchérit sur ce thème favori. Hier, enfin, il annonçait avec un grand fracas que la perspective du parti libéral d'arriver au pouvoir était telle que celui-ci avait déjà préparé la loi qu'il se proposait de soumettre, étant au pouvoir.

C'est annoncé avec des titres grands comme la main.

LIBERAL PROGRAMME

A Drastic Coercive Measure Already Drafted.

LE PROGRAMME LIBERAL

"Une loi coercitive et tyrannique déjà préparée"

Pics loin, le Mail dit que ce sont MM. Geoffrion et Lavergne, ce dernier, fait-il remarquer, étant l'associé professionnel de M. Laurier — qui ont préparé cette loi par laquelle on ne se contentera pas de rétablir les écoles catholiques, mais qui pourvoira à ouvrir de force le trésor provincial de Manitoba pour y prendre la part d'écrou des catholiques.

Pendant ce temps-là, les alliés du Mail, le Courrier, l'Événement, etc., etc., crient à la trahison des libéraux qui ne rendent pas justice aux catholiques.

Conçoit-on qu'un grand parti négrière ni puissent en son rendu à un tel degré de décrépitude et d'hypocrisie ?

Nous oubliez pas que pour la modique somme de 15c vous pouvez recevoir jusqu'au surlendemain des élections fédérales l'édition hebdomadaire de "l'Électeur", 16 pages de matières intéressantes, revue complète des événements de la semaine.

La situation politique

La situation est toujours extrêmement tendue. Il est impossible de prévoir à cette heure comment se terminera le débat commencé mardi et qui s'est continué depuis.

Le sort du gouvernement est entre les mains de la faction tory du parti ministériel.

Celle-ci s'est affirmée d'une façon assez énergique et avec assez d'ensemble pour faire croire à la déroute de la mesure ministérielle et par conséquent la chute du gouvernement.

Les whips du ministère prétendent cependant que lorsque les forces du parti auront été comptées, quelques-uns des intrépidités écarteront en voyant que par leurs votes hostiles ils peuvent renverser le ministère.

La presse tory nous dit bien qu'ils ne céderont pas, mais elle nous avait bien dit la même chose lorsque le clan Foster se mit en grève.

Cette presse peut être sincère dans ses espérances, mais elle pourrait bien être déjouée dans ses calculs comme elle l'a déjà été.

Ce qui nous rend pour notre part si pessimiste, c'est notre assurance profonde qu'un conservateur sacrifiera toujours ses convictions, même sa religion, plutôt que le pouvoir.

Ils capitulent

Le gouvernement capitule. Ses organes nous apprennent, ce matin, qu'à une longue séance du cabinet, tenue hier, il a été résolu d'inviter M. Greenway et ses collègues à une conférence pour régler le différend scolaire.

C'est un peu tard pour les hommes du jour qui depuis un an n'ont cessé de menacer et d'injurier ceux qu'ils invitent maintenant à les tirer d'embarras.

Il se mêle toujours, en effet, dans tout différend de ce genre une question de dignité.

Ce n'est pas durant ce débat que le ministère fédéral a appris que le gouvernement manitobain était disposé à enquerir régulièrement toutes les plaintes formulées par les catholiques et à y faire droit dans chaque cas établi par une preuve satisfaisante.

M. Greenway ou informa le gouvernement lorsqu'il reçut le remédial order du 21 mars.

La législature manitobaine donna la même assurance dans la réponse qu'elle fit à l'arrêté ministériel du 27 juillet.

Enfin, cette législature réitéra cette assurance, il y a quelques jours, en protestant contre la loi Dickey qu'on voulait lui imposer sans l'enquête trois fois offerte.

Le ministère Greenway accepta-t-il le maintien de traiter avec des hommes qui ne s'humilient qu'après avoir constaté l'inefficacité de leurs menaces, leur tort et leur faiblesse ?

Franchement, nous l'espérons. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que l'on dispose de cette question si acrimonieuse avant l'appel au peuple.

En attendant, nous offrons nos sympathies à toute la presse bleue qui, après avoir dénoncé l'honorable M. Laurier comme un traître pour avoir suggéré une commission conjointe, va se voir maintenant dans la nécessité d'admettre que le mode de règlement suggéré par M. Laurier était bien réellement la seule procédure à suivre et que tous les catholiques du Dominion lui devront leur gratitude.

Actualités

Le gouvernement va se trouver dans un nouvel embarras en entrant en négociations avec M. Greenway.

Le groupe A. gets ne veut pas en entendre parler.

Notre ami Beauséjour, qui s'est excusé de voter pour une mauvaise loi, en prétendant qu'elle serait plus tard bonne, a dû faire une vilaine grimace en constatant le silence de ses ministres français au défi que leur portait M. Langelier.

Une dépêche de Winnipeg au Star mande que M. Greenway, interrogé sur la nouvelle d'une visite prochaine à Ottawa n'a pas voulu admettre ni nier.

M. Déchéne, député de l'Islet, a dû faire une conférence devant le club national à Montréal hier soir.

Le Globe dit que la province de Québec a raison d'être fière de M. Laurier. Oai, elle l'est, et comme les chouaguens vont s'en faire donner une rasolée à la prochaine rencontre.

Le Mail confirme la dépêche de Chronique au sujet de la décision prise par le gouvernement de demander une conférence à M. Greenway.

Les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent que ce n'est pas 8,000 soldats italiens qui ont été tués dimanche, mais 10,000.

La grande loge oronge de l'Ontario s'est prononcée contre la loi scolaire par un vote de 139 contre 98.

Le chef Hughes a eu beau argumenter que cette loi n'était qu'une trappe pour prendre les votes catholiques, que cette loi ne leur accordait rien en réalité, il n'a pu recueillir que 98 des membres.

La majorité a été d'opinion que l'on ne devait pas même permettre aux catholiques de prétendre obtenir une certaine mesure de justice quand bien même ils n'en obtiendraient aucune.

Nous lisons dans le Cultivateur : "Jamais l'opposition n'a été plus fière de son chef que mardi."

Après l'admirable discours qu'il a prononcé, les députés libéraux se sont groupés autour de lui et ont chahuté avec félicité.

M. Laurier a parlé comme un homme. Les hommes sont rares à notre époque !

Les requêtes demandant à M. Tarte de se porter candidat à Beauharnois portent maintenant 1700 signatures.

Le "Conseil des Femmes" propose un concours d'histoire aux jeunes manitobaines françaises. L'idée est fort recommandable. On ne saurait prendre trop de moyens pour encourager ce genre d'étude surtout en ce qui concerne l'histoire du Canada.

L'initiative du "Conseil des Femmes" est donc louable et nous devons conseiller à nos jeunes canadiennes de participer à ce concours dont les conditions très sagement posées, sont énumérées dans une autre colonne.

Un pénible accident à la manufacture de moulins de M. Gélinais à Trois-Rivières hier. Un jeune homme du nom de Verret a été frappé par une scie ronde et tué instantanément.

Musique cet après-midi au patinoir de la Grande-Allée.

Le Courrier du Canada qui annonçait jeudi que la motion Laurier serait rejetée par une majorité de 20, baissait hier ses prétentions à 12 ou 15.

Nous avons là de voir ses calculs d'aujourd'hui.

Le député tory Sam Hughes écrivant à l'Evening Journal :

"Ainsi les chefs de l'église catholique romaine vont se trouver assis entre deux chaises." Ils n'auront rien.

Co que nous ne pouvons comprendre, c'est que la hiérarchie au lieu de faire venir de l'ouest les autres provinciaux, et cite les discours prononcés par MM. Blair, Killam, Mitchell, Alward, Phinney, Stokton, etc. La Chambre devrait exprimer ses vœux, et si l'on veut changer la phraseologie de la résolution, il n'y voit pas d'objection.

M. Tardieu-B. Bons tous les mots après "résolu."

M. Pitts—Ce n'est pas une question de religion. Il espère que les membres se lèveront en masse pour l'appuyer. Je propose donc cette résolution, dit-il, et je crois que M. Killam va le seconder.

M. Pitts—Non, je ne la seconde pas.

M. Pitts supplie tout à tour les membres dont les noms suivent qui donnent chacun leur réponse dans la négative : M. Stokton—Non.

M. Shaw—Non ; je l'aurais peut-être fait si j'en avais été prêt le premier.

M. Lockart—Je préférerais ne pas le faire.

M. Alward—Je ne puis le faire. M. Porter—J'en avais envie, mais vous en vez tant demandé ; j'en suis blessé. M. Morrow—Ne suis pas. M. Fowler—Vous arrivez trop tard. M. Pitts—Eh bien ! M. Porter, j'ai vu que lorsqu'il faut se montrer, cette chambre n'est pas fiable. Quatre membres n'avaient promis de seconder cette résolution. (Rires.)

Les projets du vieux Tupper

LA NOTE A PAYER

Comptez les millions

(De Cultivateur)

Principal projet : Rachat de douze millions d'acres de terre de la Compagnie du Pacifique à deux piastres de l'acre, soit \$24,000,000.

Projets de second ordre : Emprunt de trois millions de piastres pour préparatifs de guerre, achats de canons, fusils, munitions.

Vote de \$750,000.00 par année, pendant vingt ans, pour une ligne de paquebots rapides.

Nous demandons aux cultivateurs ce qui peut en tout cela les favoriser, améliorer leur situation, alléger leurs fardeaux.

Plus la dette publique sera lourde, plus les dépenses annuelles seront considérables, plus il faudra prélever d'impôts sur les habitants du Canada.

La situation est fort claire. Autour du gouvernement, rôdent des bandes de gros spéculateurs, d'entrepreneurs avides, qui sont prêts à payer de formidables sommes d'argent au fonds électoral.

Derrière toutes ces histoires de fortifications, de paquebots rapides, de commissions de dix, vingt, trente pour cent à recueillir par les organisateurs torys.

Rappelons-nous LE MILLION DE PIASTRES voté au trésor public dans les eaux du havre de Québec, du bassin de radoub de Lévis, de la cale sèche d'Esqui-mault.

Un chef d'opposition conservatrice aux prises avec la chambre

On se rappelle que M. Pitts, le chef de l'opposition conservatrice dans la législature de Nouveau-Brunswick a présenté l'autre jour une résolution pour blâmer le gouvernement fédéral d'intervenir dans la question scolaire. Comme les deux partis sont en faveur de telle intervention et que l'un ne diffère que sur la procédure à suivre, M. Pitts n'eut pas de succès avec sa résolution.

Voici comment le Moniteur Acadien raconte l'incident à la chambre. Il est tout à fait cocasse :

"M. Pitts cite les résolutions concernant les chemins de fer de 1884, les résolutions de Québec en 1880, et les résolutions de la prohibition en 1890 pour montrer que la Chambre s'est déjà opposée à l'intervention fédérale dans les affaires provinciales, et cite les discours prononcés par MM. Blair, Killam, Mitchell, Alward, Phinney, Stokton, etc. La Chambre devrait exprimer ses vœux, et si l'on veut changer la phraseologie de la résolution, il n'y voit pas d'objection."

M. Tardieu-B. Bons tous les mots après "résolu."

M. Pitts—Ce n'est pas une question de religion. Il espère que les membres se lèveront en masse pour l'appuyer. Je propose donc cette résolution, dit-il, et je crois que M. Killam va le seconder.

M. Pitts supplie tout à tour les membres dont les noms suivent qui donnent chacun leur réponse dans la négative : M. Stokton—Non.

M. Shaw—Non ; je l'aurais peut-être fait si j'en avais été prêt le premier.

M. Lockart—Je préférerais ne pas le faire.

M. Alward—Je ne puis le faire. M. Porter—J'en avais envie, mais vous en vez tant demandé ; j'en suis blessé. M. Morrow—Ne suis pas. M. Fowler—Vous arrivez trop tard. M. Pitts—Eh bien ! M. Porter, j'ai vu que lorsqu'il faut se montrer, cette chambre n'est pas fiable. Quatre membres n'avaient promis de seconder cette résolution. (Rires.)

M. Killam—Nommez-les.

M. Pitts—Quoi, vous en êtes un, vous l'avez dit devant quatre ou cinq témoins. (Rires.)

M. Killam—L'hon. monsieur ne m'a jamais demandé de seconder sa résolution, donc je n'ai pas pu lui promettre de le faire.

L'hon. M. Mitchell—Je demande à présenter un bill autorisant un emprunt pour faire une importation de moutons et de cochons.

Discours de l'honorable M. Laurier

SUR LA QUESTION SCOLAIRE

(Suite et fin)

M. Foster—Quelles sont les investigations que mon honorable collègue veut faire ?

M. Laurier.—Les investigations que je veux faire sont précisément celles contenues dans la pétition de la minorité des catholiques. D'abord, qu'il y a un contrat entre eux et la commission d'Anglettere ou on leur garantissait leurs écoles ; deuxièmement, que le système des écoles communes répugne à leur conscience ; troisièmement, que les écoles établies au Manitoba, dites publiques, ne sont en réalité que des écoles protestantes. Voilà les investigations que l'on devrait faire.

Que devons-nous en conclure ? Nous devons conclure que la minorité catholique romaine du Manitoba a des griefs contre la province de Manitoba et qu'elle a le droit d'en appeler à ce gouvernement. Le gouvernement a la juridiction de passer le remédial order, et ce Parlement a le droit de passer une législation remédiaire. Mais je soutiens qu'avant que cet ordre et cette loi soient passés, tous les faits en rapport avec la minorité doivent être soigneusement examinés. Et jusqu'à ce que cela soit fait, je dis que le gouvernement ne peut agir dans ce sens sans se mettre dans une fautive position.

Je sais que l'attitude que je prends en ce moment a été contestée en certains quartiers.

Ainsi, il y a quelques jours, un journal ministériel de Québec a publié une consultation théologique et il y est dit que, par un catholique ne pouvait voter en faveur d'une commission d'enquête parce que cela n'aboutirait à rien et parce que ceux qui préconisaient ce système n'y avaient eux-mêmes pas de foi.

Je connais l'ecclésiastique qui a exprimé une pareille opinion, c'est un jeune prêtre de talent, mais je dois dire que, lorsqu'il a donné son opinion, il n'avait pas assuré ment la réponse du gouvernement de Manitoba à l'ordre en conseil du gouvernement fédéral, car il aurait fait autre ment. Le gouvernement du Manitoba a offert d'apporter remède au système qui serait prouvé et il a déclaré qu'il ne voulait pas de l'intervention fédérale.

Je sais qu'il y a de respectables autorités qui disent que le droit de la minorité repose entièrement sur le seul fait que les écoles séparées ont été abolies et qu'il suffit de déclarer que les écoles séparées étaient en 1870 et qu'elles ont été abolies en 1890 pour rétablir le droit au rétablissement de l'ancien système.

Mais alors, pour quoi ne s'en est-on pas tenu à alléger ce seul fait dans les requêtes de 1890 ?

On allègue en outre que les écoles séparées de 1890 étaient un outrage à la conscience de la minorité et une violation d'un pacte reconnu.

La cause de la minorité est donc plus forte.

Alors en admettant que nous aurions le droit de légiférer en ce moment, nous aurions devant nous la preuve qui manque sérieusement justifiable d'accepter le bill Dickey ?

La chose existe, il est vrai ; mais où est le remède ? C'est là la question.

Un autre fait de la même nature est un "mesure" de compensation.

Et l'exécution de ce pauvre projet de loi est laissée entre les mains d'un gouvernement hostile.

Mais alors n'aurait-il pas mieux valu nommer une commission d'enquête ? Le gouvernement manitobain aurait été partie de cette commission et il serait devenu un gouvernement ami pour mettre à exécution ce qui aurait été arrêté par la commission.

On a dit que le gouvernement du Manitoba refusait de rendre justice.

On a jamais eu d'entente convenable avec le gouvernement du Manitoba sur ce point. Quand il y a eu entente, c'est toujours été avec des menaces. Ce gouvernement-ci le menaçait de son bras de fer s'il ne voulait pas faire à sa guise. Mais, même après ces procédés peu sympathiques, le gouvernement du Manitoba fit cette réponse :

"C'est un acte de regret que l'invitation faite par l'Assemblée législative de faire une enquête des mérites de la cause n'a été acceptée, et que les aviseurs de Son Excellence aient déclaré leur politique sur cette affaire dénuée de toute enquête. Il est aussi également regrettable que le parlement ait à légiférer sans enquête."

"Une telle conduite semble incompatible avec la raison et la justice et elle nous contraint nécessairement qu'on traite les intérêts éducationnels du peuple de la province de Manitoba d'une manière hostile et persécutrice par un tribunal dont les membres n'ont pas approfondi la question dans un but de rendre justice ou qui aient le moins du monde pris les moyens nécessaires de leur permettre de se former une opinion sur les mérites de la question. L'enquête demandée par la réponse de la législature à l'ordre remédiateur, devait, d'après les souscriptions, être généralement offerte et au cas où l'invitation sera acceptée, le cadre de l'enquête devra être assez élargi pour embrasser tous les faits qui ont rapport au système d'écoles du Manitoba, anciens et présents."

Voici la réponse ; et nous devrions l'ignorer et la laisser aux pieux ! Je prétends qu'en face de tels aveux et de telles déclarations le gouvernement ne devrait plus faire un pas sur cette question. En signant ainsi, nous ne donnerons aucun bénéfice à la minorité et ce serait faire courir de grands dangers pour l'avenir de notre Confédération.

Je dénonce la politique du gouvernement parce que sur chaque article de cette question, ils ont erré du premier au dernier. Pourquoi n'ont-ils pas consulté le gouvernement du Manitoba d'une manière amicale au lieu d'arriver à lui d'une façon aussi hostile et aussi vexatoire ? Quand le dernier jugement a été rendu au Conseil Privé, pourquoi le gouvernement n'est-il pas allé au peuple du Manitoba pour lui dire : "Voilà le décret du souverain tribunal de ce pays ; voici le jugement qui décide que le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada ont un droit d'intervenir dans cette question. Ne nous contraindez pas à prendre de nos mesures, cette mesure extrême, mais redressez vos griefs vous-mêmes."

Si le gouvernement avait agi de cette manière, il est possible, bien plus probable, que le gouvernement du Manitoba, en face de cette décision du Conseil Privé, aurait accepté cette suggestion pacifique et amicale.

Pourquoi notre gouvernement fédéral n'a-t-il pas envoyé un ambassadeur au Manitoba ? Pourquoi n'ont-ils pas fait des efforts qu'ils ont fait à la dernière heure ? Pourquoi n'ont-ils pas fait, il y a douze mois, ce qu'ils ont fait la semaine dernière ? (Suite à la dernière page)

Pilules de Quinine

Pilules de Quinine 1 grain, par bouteille d'un cent..... 20 cts
Pilules de Quinine 2 grains, par bouteille d'un cent..... 35 cts
Pilules de Quinine 3 grains, par bouteille d'un cent..... 35 cts

J. E. LIVERNOIS L'INDISPENSABLE

L'INDISPENSABLE est l'Ami des Enfants, (Sirop Calmant) préparé d'après la prescription de médecins éminents, pour procurer aux enfants un sommeil réparateur et guérir la colique, la diarrhée, etc., et faire cesser les troubles nerveux occasionnés par la dentition, et par là laisser à la mère une nuit de tranquillité indispensable ; la santé est la plus grande fortune des humains. EN VENTE PARTOUT.

Dépôt général W. BRUNET & CIE

Pharmaciens à Saint-Roch, Québec

Je viens de faire l'acquisition du stock de la Pharmacie de M. Alex. LaRue, rue St-Joseph. J'offrirai pour quelque temps les drogues, parfumeries, remèdes patentés, articles de toilette, savons, etc., etc., à grande réduction.

ARGENT COMPTANT seulement.

Un seul prix

J. EMILE ROY PHARMACIEN

A la Québécoise 155 RUE ST-JOSEPH

SEMAINE DU 9 MARS

Table listing various goods and prices: Cachemire de couleur, Cachemire noir, Etouffe à robe, etc.

5 Caisses de coupons de shirting à 4, 6 et 8c. 3 Caisses de coton jaune à 4 et 5c

N. B.—Un seul prix marqué en chiffres.

7 fois 50 font 175

C'EST à dire que 7 verges de tweed que vous paieriez n'importe où 50 centins la verge, vous seraient vendus à 25 centins la verge cette semaine chez

Robitaille, Frère & Cie

Ce n'est pas tout: Cotons, Shirts, Etouffes à Robes, Serges, Cachemires

Meltons pour robes, Cravates et mille autres choses seront offertes au prix coûtant et au-dessous chez

ROBITAILLE, FRERE & CIE

207 RUE SAINT-JOSEPH

FONDS DE BANQUEROUTE

La balance de notre FONDS DE BANQUEROUTE s'écoule rapidement. Nous y avons ajouté cette semaine plusieurs nouveaux Jobs. Ne perdez pas cette occasion d'acheter

DE LA

BELLE ET BONNE MARCHANDISE

A des bas prix qui ne se rencontrent nulle part ailleurs

C'est aavantageux pour tout le monde

HYRAND & POULIOT

215 & 219 Rue Saint-Joseph

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN Des trains spéciaux avec chaire pour les colons et leur bagage Four Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest

LA JONCTION DE CARLETON A 9 P.M. TOUS LES MYRIDS DE MARS ET AVRIL pourvu qu'il y ait demande suffisante.

CORPORATION DE QUEBEC Bureau de l'ingénieur de la Cité HOTEL-DE-VILLE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions, cachetées portant à l'extérieur les mots "Soumissions pour numéros"

TERRE A VENDRE Une magnifique terre, située dans la paroisse du Cap Saint-Jacques

PROPRIETES A VENDRE Une terre de trois arpents sur front avec maison à deux étages en pierre

SOUSSIONS DEMANDEES Comité de Police Québec, 6 mars 1906.

COMITÉ DE POLICE Québec, 6 mars 1906. Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à lundi, le seizième jour de mars courant, à quatre heures de l'après-midi

CITE DE QUEBEC BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE HOTEL-DE-VILLE Québec, 5 mars 1906.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL Un TYPEWRITER "Yew" en parfait ordre, ayant à peine six mois de service.

EN CONSIGNATION 850 quarts de haranges de Terre-Neuve, inspecté No 1, à vendre au lot à \$2.50

Le Liniment Minard guérit la Grippe.

Feuilleton de L'ELECTEUR 64 VENDUE Par son Pere LXXXII

Rahel ne comptait guère sur les perles d'Ophyr, et elle y tenait moins encore. Mais, à travers les réticences, les circonlocutions et les embarras de la phrase du lapidaire, elle avait compris qu'il en savait plus long sur ses affaires qu'il ne voulait le laisser voir, et elle devinait bien que c'était un rendez vous qu'il lui donnait pour le lendemain; une entrevue qu'il ménageait à Lévy et à Zuléika.

A vendre ou à louer Cette excellente propriété, comprenant magasins et résidence, aux Nos 9 et 11 rue St-Jean, maintenant occupé par M. George T. Phillips, plombier et cuivreur.

A LOUER Deux beaux bureaux situés à la rue d'Alouette et situés au No 23, rue St-Louis (Rout House).

MAGASIN A LOUER MAGASIN à louer avec cour hangar, etc., situé au No 10, rue d'Alouette

A LOUER A partir du premier de mai prochain, la maison No 69 rue d'Alouette, pendant plusieurs années, occupée par la famille de feu Pierre Gauvreau, etc.

Maison à louer ou à vendre Cette confortable maison, Avenue des Érables, est à louer à des conditions très faibles.

TERRE A VENDRE Une magnifique terre, située dans la paroisse du Cap Saint-Jacques, en face de la paroisse de St-Jacques

PROPRIETES A VENDRE Une terre de trois arpents sur front avec maison à deux étages en pierre

SOUSSIONS DEMANDEES Comité de Police Québec, 6 mars 1906.

CITE DE QUEBEC BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE HOTEL-DE-VILLE Québec, 5 mars 1906.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL Un TYPEWRITER "Yew" en parfait ordre, ayant à peine six mois de service.

EN CONSIGNATION 850 quarts de haranges de Terre-Neuve, inspecté No 1, à vendre au lot à \$2.50

Le Liniment Minard guérit la Grippe.

Feuilleton de L'ELECTEUR 64 VENDUE Par son Pere LXXXII

ne rendre agréable à la jeune fille. Elle y réussit au delà de ses espérances, car, en ce moment, Rahel était dans une disposition d'esprit qui lui rendait une confidence bien nécessaire. Son cœur sentait le besoin de s'épancher dans un autre, et la perspective d'un tête-à-tête avec Zuléika lui causa un plaisir inouï.

Huitres Wm. Savard IMPORTATEUR ET VENDEUR D'HUITRES En gros et en détail

MALPEQUES ET AUTRES Choix à la main, etc. Au plus bas prix du marché

Wm. SAVARD, PROP. Snow Shoe Club Restaurant 38 RUE NOTRE-DAME, B.-V., QUEBEC

PATINOIR DE QUEBEC Bilets de saison Famille \$8.00 Un monsieur \$4.00 Une dame \$3.00 Enfants à l'école \$3.00

AVIS La possession de feu Célestin Bolduc, ou son vivant, cultivateur de la paroisse de St-Jacques, dans le district de Québec

Vitalité Restaurée Je puis guérir promptement et certainement la faiblesse chez l'homme et le ramener à une santé parfaite.

Latimer & Légaré 273 275 rue St Paul, Québec

SOCIETE DES ARTS DU CANADA Un lot de \$250.00 pour 10c. DE LÉLUS

Variocelle Debilité Nerveuse et autres maladies du même genre devraient demander conseil immédiatement.

THOMAS SLATER, Box 1485 Importateur de la fameuse Cigarière de Kalamazoo-Kamalzoo, Michigan.

Voitures à louer Les meilleures voitures de la ville. Confortables pour organiser les Biers, Vins, Provisions, etc., etc.

A VENDRE Un très beau cheval de race, poil brun, 5 ans, avec carrosse et peaux grises.

Le Liniment Minard pour Rhumatisme.

Feuilleton de L'ELECTEUR 64 VENDUE Par son Pere LXXXII

ne pas pas bien retournées dans le yali des Baux-douces où l'on nous aurait crues perdues pour tout le monde? Est-ce que ce n'est pas lui qui l'a fait acheter par le pacha, sans doute pour l'avoir mieux sous la main?

Engrais Chimiques et Superphosphates Nous sommes les seuls agents pour la Niche Chemical Co. de Capeton et New-York

Royal Canadien. Victor, Reliance. Superphosphates No 1. Capelton

LATIMER & LEGARE Marchands de voitures et Instruments Araivoires de toutes sortes

273-275 RUE SAINT-PAUL QUEBEC Aussi FRASERVILLE, P.Q.

Le Cleveland "Swell Special" choisi par le Mohaux Club de New-York composé de 500 membres

Le WHITE. Merveille de 1906. Le NIAGARA. Type du Bicycle de Route.

Le QUEBEC. manufacturé expressément pour nous et à la portée de toutes les bourses.

Latimer & Légaré 273 275 rue St Paul, Québec

SOCIETE DES ARTS DU CANADA Un lot de \$250.00 pour 10c. DE LÉLUS

Variocelle Debilité Nerveuse et autres maladies du même genre devraient demander conseil immédiatement.

THOMAS SLATER, Box 1485 Importateur de la fameuse Cigarière de Kalamazoo-Kamalzoo, Michigan.

Voitures à louer Les meilleures voitures de la ville. Confortables pour organiser les Biers, Vins, Provisions, etc., etc.

A VENDRE Un très beau cheval de race, poil brun, 5 ans, avec carrosse et peaux grises.

Le Liniment Minard pour Rhumatisme.

Feuilleton de L'ELECTEUR 64 VENDUE Par son Pere LXXXII

LXXXIII Pendant que les deux jeunes filles se livraient si naïvement à ces entretiens, dans lesquels, comme on le voit, s'échangeaient leurs plus intimes pensées, elle lui disait, par exemple, que dans la boutique d'Abraham, le grand lapidaire juif, une véritable métamorphose s'était opérée en elle.

Vous faut-il un Piano? En voulez-vous un bon? Voulez-vous l'avoir A BON MARCHE? Ce piano est un des Meilleurs Instruments

ADRESSEZ-VOUS CHEZ Hudon, Paradis & Cie Seuls agents pour la Province de Québec de la célèbre Machine à Coudre NEW WILLIAMS garantie pour DIX ans

Le papier sur lequel Ce journal est imprimé Est fabriqué par LA CIE E. B. EDDY Limitée, DE HULL

La Brasserie de Beauport Tous nos produits sont maintenant sur le marché

N. E. ROUSSEAU, GERANT DE LA BRASSERIE. Brasserie, Téléphone 2362. Entrepôt, bloc Lully, No 41 rue St Joseph, Téléphone 2369.

ARTHUR LAVIGNE Editeur de Musique, Importateur de PIANOS, ORGUES, VIOLONS, SYMPHONIENS, ETC., ETC., ETC.

J. E. P. RACICOT No 25, RUE SAINT-JOSEPH, Saint-Roch, Québec.

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

TETE DE RENARD Ed. Le maître Essayez-la et vous ne serez jamais d'autres

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

TETE DE RENARD Ed. Le maître Essayez-la et vous ne serez jamais d'autres

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

rien. —Tu la conduiras ce soir à Karagheuz (nom du théâtre populaire à Constantinople), dit le pacha au bout d'un instant. Je ne sais vraiment pas comment ils l'ont élevée; mais j'ai rarement rencontré fille plus sotte.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC Service des trains pour Mars L'EXPRESS No 3 laisse Lévis tous les jours à 11.55 A.M.

L'EXPRESS No 1 laisse Lévis à 7.55 P.M. tous les jours (excepté le dimanche). Arrivant à Montréal à 6.00 A.M. et Portland à 12.15 P.M.

LA FAYETTE 5c. Crème de la Crème 10c. Royal et Sonadora 15c.

J. M. FORTIER FABRICANT MONTREAL 21 des-His.

Patinoir à Roulettes DE Saint-Roch Semaine du 2 Mars

ARTHUR LAVIGNE Editeur de Musique, Importateur de PIANOS, ORGUES, VIOLONS, SYMPHONIENS, ETC., ETC., ETC.

J. E. P. RACICOT No 25, RUE SAINT-JOSEPH, Saint-Roch, Québec.

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

TETE DE RENARD Ed. Le maître Essayez-la et vous ne serez jamais d'autres

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

TETE DE RENARD Ed. Le maître Essayez-la et vous ne serez jamais d'autres

MOULINA FARINE A VENDRE A Arthurville, comté de Bellefleur, un moulin à farine construit sur un cours d'eau puissant avec toutes les améliorations possibles.

W. A. ROSS, Gérant 78 Rue Saint Paul 10 kée-5m. q.h.

—Alors tu ne la verras point aujourd'hui? —Non! ni aujourd'hui ni demain. Aissa ne dit rien; mais elle ne put s'empêcher de regarder le pacha avec un peu d'étonnement sur le visage.

VENDREDI, 6 MARS

Dernières nouvelles d'Ottawa

LE DEBAT

Les trois orateurs canadiens-français y ont pris part hier

Un défi porté par M. Langelier au gouvernement

LE BILL MYSTIFICATEUR NE DEVIENDRA PAS LOI

Ottawa, 6 mars.

Trois députés canadiens-français ont parlé hier: Sir Hector Langevin, M.M. Beauséjour et Langelier. Le ministre déchu a été à la hauteur que vous lui connaissez. Il a redit au milieu de l'indifférence de la Chambre les négociations qui ont précédé la Confédération, comme si tout cela n'était pas aussi connu que sa dépravation politique. Il s'est déclaré satisfait de la mesure ministérielle "A most acceptable measure," selon ce vieux corrupteur.

M. Beauséjour a proclamé le projet insuffisant, faible, inefficace, mais il l'appuie parce que, dit-il, il reconnaît le principe des écoles séparées. Ni M. Laurier ni ceux qui l'entourent ne nient ce principe. Ce sont eux qui l'ont défendu victorieusement dans Ontario contre le tyranisme.

M. Beauséjour a accepté, ratifié jusqu'à il y a deux mois, la politique de M. Laurier. Il s'en sépare aujourd'hui. Sa conduite est sévèrement jugée dans les cercles libéraux. Elle n'a pris personne par surprise, car il a dans les derniers temps fait campagne contre le programme de l'opposition. L'avenir vous en dira davantage.

L'hon. M. Langelier a prononcé le meilleur discours de sa carrière parlementaire. Il a fait une revue complète, écumante de la conduite tenue par le gouvernement depuis 1871. Le non-développement des lois abolissant la langue française, les vaccinations, les décrets auxquels le tyranisme a eu recours ont servi de base à sa puissante argumentation. Il a établi qu'en proposant cette mesure décevante, le gouvernement épuise les pouvoirs du parlement et place en conséquence la minorité dans une situation beaucoup plus mauvaise que celle où elle est aujourd'hui.

Les ministres cherchent à tromper l'épiscopat en promettant de faire davantage à l'avenir, quand ils savent, je le dis encore, que les pouvoirs du parlement sont épuisés. M. Langelier a mis fin à cette légende en déclinant le cabinet de déclarer s'il a l'intention de faire davantage à l'avenir. Les ministres sont restés silencieux devant cette mise en demeure. Ceux qui par esprit de parti appuient la mesure ministérielle, prennent une terrible responsabilité. Ceux qui par faiblesse, par crainte des crailleries de la presse bleue, voteront pour ce projet de loi dangereux, se discréditeront.

Il est hors de doute cependant que l'acte mystificateur ne deviendra pas loi. N'oubliez pas que le parlement expire le 25 avril et que les retards apportés par le gouvernement dans la présentation de sa loi en rendent la passation plus que problématique. Tant mieux. Le rejet du bill sera un bienfait public.

UN MEMBRE DU PARLEMENT.

Un incident piquant dans le discours de M. Langelier

SIB ADOLPHE CARON AGOULÉ AU PIED DU MUR

Ily fait triste figure et garde le silence

(Dépêche spéciale à l'Électeur)

Ottawa, 6 mars.

Un incident du discours de M. Langelier. Au cours de ses remarques, M. Langelier avait dit que le secret de l'acceptation par certains représentants de la minorité de Manitoba d'un bill assés inopé, aussi imparfait, se trouvait dans la dernière clause qui réserve au parlement fédéral le droit de compléter sa loi dite réparatrice.

— Je sais, a dit M. Langelier, que priément les ministres de Québec et leurs amis disent aux amis de la minorité catholique: "C'est vrai que ce bill est bien imparfait, bien incomplet, qu'il n'apportera aucun soulagement aux catholiques de Manitoba, mais ce n'est que le commencement. Plus tard, nous le compléterons. Tout ce que nous faisons aujourd'hui, c'est de faire admettre le principe."

— Et bien, le maître général des postes est-il prêt à déclarer cela au nom du gouvernement? Est-il prêt à dire que le gouvernement a l'intention de compléter plus tard la loi qui votera pour le bill?

— Le digne M. Langelier s'est assis pour attendre la réponse de sir Adolphe Caron.

Sir Adolphe a songé, a paru embarrassé. Mais malgré les sollicitations de M.M. Turcotte et Fréchetto qui paraissent le presser de donner une réponse affirmative, il est resté la bouche bée. Il est donc évident que les catholiques de Manitoba ne peuvent espérer avoir autre chose que ce bill s'il passe.

Le vieux défenseur des français et des catholiques se fait entendre

Notre public est familier avec les luttes héroïques que sir Oliver Mowat a soutenues depuis 20 ans pour défendre dans la province l'élément français et catholique.

L'opinion de ce vieux défenseur de nos droits sur le débat qui se poursuit en ce moment à Ottawa doit donc être d'un poids immense.

Or, il vient de faire sensation par toute la députation libérale de la législature ontarienne qu'il serait dangereux pour la minorité catholique d'accepter la loi qui lui est offerte, avant d'avoir fait la preuve de ses griefs et mis ses adversaires au demeure de les réfuter.

Voici le texte même des résolutions présentées par sir Oliver lui-même:

"Que par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, le sujet de l'éducation (sujet à certaines dispositions spéciales et contenues) appartient aux législatures provinciales et non au parlement du Canada. Que la loi de la législature du Manitoba, abolissant les écoles séparées, a été déclarée, par le comité judiciaire du Conseil Privé, dans les limites de ses attributions législatives, et que par conséquent, comme question de droit, la dite loi est valide."

Que le comité judiciaire a décidé que les clauses qui privent la minorité catholique de droits et privilèges, se rapportant à l'éducation, constituent une cause légitime de griefs qui peuvent être redressés par des dispositions supplémentaires ou autres."

Que la grande majorité de la province d'Ontario, bien que n'étant pas favorable aux écoles séparées, a toujours reconnu le devoir constitutionnel de donner effet, par une législation provinciale ou autrement, aux dispositions de la constitution à cet égard."

Qu'il sera extrêmement regrettable, si le remède aux griefs allégués dans la Manitoba, est pour être appliqué par le parlement du Dominion et non par la législature manitoibaine."

Que, dans l'opinion de cette Chambre, une législation réparatrice par le parlement fédéral n'est pas le dernier des moyens employés."

Que la législature du Manitoba a protesté contre l'action que se propose de prendre le parlement fédéral, a demandé une enquête complète, par les autorités fédérales, de tous les faits se rattachant directement ou indirectement à la dite loi, et que la législature manitoibaine, en outre, en mettant en opération le système établi en 1870, c'est son ardent désir de faire disparaître toutes causes de griefs légitimes, de faire cesser toute apparence d'inégalité et d'injustice qui pourra être portée à sa connaissance, et de toujours considérer avec faveur et avec esprit de conciliation, toutes plaintes qui pourront être faites."

Qu'en raison de ces déclarations, cette Chambre est d'opinion qu'il ne devrait plus être parlé de législation réparatrice dans le parlement fédéral avant que, conformément à la législation manitoibaine, une enquête complète ait eu lieu et tant que tous les moyens de conciliation aient été employés."

Qu'une action hâtive de la part du parlement fédéral sera, dans l'opinion de cette Chambre, d'un grand danger pour la paix de ce pays, pour les intérêts généraux du Canada, et pour l'intérêt de la minorité catholique elle-même."

Ces résolutions ont été ratifiées par un vote de 51 contre 37.

Sir Oliver a appuyé ces résolutions d'un discours.

Il vient de rendre encore un grand service aux catholiques en réussissant à tenir compacte toute la députation libérale d'Ontario pour reconnaître les droits de nos coreligionnaires de Manitoba, et faire sanctionner le moyen d'obtenir la réparation nécessaire, c'est-à-dire en adoptant la procédure régulière et parlementaire suggérée par l'honorable M. Laurier.

Sa doctrine

Voulez-vous savoir si le *Courrier du Canada* est d'hypocrisie, dans sa doctrine politico-religieuse, ou s'il s'égare solemment dans la discussion? Vous n'avez qu'à jeter les yeux sur son édition d'hier.

Vous trouverez d'abord un premier Québec dont voici les deux premiers paragraphes:

Plusieurs journaux libéraux ont signalé comme une énormité la clause 28 dont le paragraphe 3 laisse au contribuable catholique le libre d'opter pour l'école publique s'il y en a une dans les limites de son arrondissement.

Certes, s'il s'agissait de rédiger un code de doctrine catholique, une telle disposition serait absolument condamnable. D'après les préceptes de l'Église, un catholique n'a pas le droit d'engager ses enfants à une école neutre ou à l'école mixte, ou à l'école protestante. Mais quand il s'agit d'un loi qui doit être adoptée par un Parlement protestant, si l'on considère la grande majorité de ses membres, doit-on s'étonner que cette loi, tout en rétablissant les écoles confessionnelles, n'oblige pas au contraire les catholiques à la liberté légale d'opter pour l'école publique?"

Dans la troisième colonne de la même page s'étale un autre article dont nous prions le lecteur de remarquer le titre et de lire attentivement les premiers paragraphes:

"Un homme double

M. Laurier a déclaré dans son discours que comme homme public, il doit faire abstraction de ses croyances religieuses, et ne se laisser guider que par des motifs qui peuvent concerner également à des protestants et à des catholiques.

C'est une monstrueuse erreur. On n'a pas le droit de se dédoubler ainsi et d'avoir deux codes de principes, l'un pour la vie publique, et l'autre pour la vie privée. L'encyclique *Inimicitiae Dei* dit à ce propos: "Il n'est pas permis d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Église dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique."

Le club libéral et M. Laurier

La dépêche suivante a été adressée hier à l'honorable M. Laurier.

Québec, 5 mars 1896.

HON. M. LAURIER, Ottawa.

Le club libéral, dans une réunion de ses membres, nous a chargés de vous adresser l'expression de sa plus profonde admiration pour l'attitude noble, indépendante et politique que vous avez prise au sujet du bill réparateur proposé par le comité d'assurance de son adhésion et de sa fidélité.

A. J. MESSYVET, CHARLES DEQUETS, Secrétaire.

Comté de Bellechasse

Les délégués nommés pour choisir un candidat libéral dans ce comté se sont réunis hier à St Raphaël sous la présidence de M. Xavier Gagnon, marchand. M. Bonmoult Tôt, arpenteur de St Germain, agissait comme secrétaire.

Les deux résolutions suivantes ont été adoptées avec enthousiasme.

Proposé par M. Antoine Mercier, maire de St Valier, et M. Nérée l'Ébègre, maire d'Armagh, secondé par M. Alfred Laroche, maire de St Michel et M. Alexis Turgeon, maire de Beaumont:

Que les délégués des électeurs libéraux du comté de Bellechasse réunis en convention pour le choix d'un candidat désirent affirmer leur confiance absolue en l'hon. W. Laurier et dans les principes politiques qu'il préconise.

Proposé par M. Joseph Gauthier, rentier, secondé par M. Alphonse Prévost, cultivateur: Que M. Onésime Talbot soit prié d'accepter la candidature libérale dans ce comté, aux prochaines élections fédérales.

Nous félicitons cordialement M. Talbot de la marque de confiance qu'il vient de recevoir de ses concitoyens et nous félicitons nos amis de Bellechasse du choix particulièrement heureux qu'ils viennent de faire.

M. Talbot est un cultivateur. Il a été autrefois dans le commerce. Il possède très bien les deux langues, est versé dans les questions économiques, et il a fait des études sérieuses de la politique fiscale.

Comme orateur de husting M. Talbot a fait ses preuves dans une foule de comtés. Le parti libéral ne possède pas de lutteur plus vigoureux et plus énergique.

Après la convention, M. Turgeon, M. P.P., et M. Talbot ont adressé la parole.

Le plain chant à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, Paris

L'Université du 11 février dernier, parlant d'un acte qui se tenait à l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris, où un évêque canadien avait pris la parole, dit que c'est avec une grande satisfaction que nous constatons que la maîtrise du Sacré-Cœur, au lieu de verser dans les banales fioritures de la pseudo-musique religieuse à effets d'opéra, se met de plus en plus fidèle au culte du plain chant harmonisé.

C'est le plain-chant, a dit le père Benoit XIV, qui est la vraie langue maternelle de l'Église.

Et, un jour, notre grand Gounod a reconnu que si la musique, quelque belle qu'elle puisse être, n'est qu'un jeu de sonnet, c'est en somme la prière d'un seul homme que, toujours, elle exprime, alors que le plain-chant, lui, est la voix même du peuple chrétien, la prière de tous.

La dernière sensation

On n'est pas exagéré de dire que l'annonce de La Portesse de pain à la salle Jacques-Cartier, lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine a créé toute une sensation. On ne parle que de cela depuis.

Dans bien des familles hier soir ceux qui ont vu cet émouvant drame en racontaient les péripéties au coin du feu.

L'espace nous manque pour en donner aujourd'hui, même un bref aperçu, pour les bénéfices de ceux qui ne l'ont pas vu, mais nous nous proposons bien de nous représenter demain.

Cérémonie solennelle

Les sections St Roch et St Sauveur de l'Union St Joseph célébreront pompeusement la fête de leur patron dimanche. Il y aura procession et grand'messe solennelle à l'église St Roch.

Nous félicitons sincèrement ces deux sociétés de l'accord vraiment fraternel qui existe entre elles: tous les ans, elles se réunissent pour fêter à tour de rôle dans leur paroisse respectivo et avec plus d'éclat la fête de leur Patron.

LELEOTEUR SPORT

JEU DE QUILLES

Le team de St Roch No 1 a joué hier soir la plus belle partie de la saison. Il est reconnu que les allées de l'Association Athlétique de St Roch sont difficiles et qu'il faut beaucoup de précision pour arriver à un bon résultat. Le team No 1 a réussi à faire 2340 points et à battre leurs adversaires, les Fronténacs, par 125 points malgré que ces derniers recevaient un handicap de 250 points.

Ces deux teams se trouvaient égaux, ayant perdu chacun deux parties de sorte que le résultat de la joute d'hier soir met les Fronténacs hors de concours; si le team No 1 réussit à vaincre le team No 3 le 11 du courant sur les allées de la Haute-Ville, les premiers se trouveront champions de St Roch de la cité. C'est certainement un magnifique résultat si l'on considère le nombre de points accordés par eux-ci à leurs adversaires qui recevaient le total des points suivants:

Le team No 2 recevait du 1er team 480 pts " Q.A.A.A. " " 1400 " " No 3 " " 1800 " " Les Fronténacs " " 2000 "

Malgré cet "handicap" considérable il est à peu près certain que le team No 1 sortira victorieux de la joute du 11 du courant contre le team No 3 par le fait aura gagné le championnat de la cité.

Voici le résultat de la partie d'hier:

Table with columns: Team, Points, Total. Rows: ST-ROCH No 1 (149, 180, 205, 512), N. A. Filion (180, 172, 196, 557), J. B. Picard (145, 193, 200, 538), N. Bissonnette (176, 196, 200, 572), J. Boisvert (167, 199, 225, 591), E. St Pierre (158, 206, 238, 600), N. A. Filion (156, 206, 238, 600)

Total... 3340

FRONTENAC

Table with columns: Player, Points, Total. Rows: M.M. Poulin (144, 158, 170, 477), Labrie (131, 141, 153, 425), Wablan (141, 122, 138, 401), Dallaire (146, 164, 219, 529), Gurry (154, 170, 202, 526), P. Dallaire (164, 174, 228, 561)

Total... 2964 Handicap... 250

Grand total... 3215

Majorité pour St Roch No 1, 125 points.

C'est samedi, le 7 du courant que se jouera la fameuse partie entre les Montréal et les St Roch sur les allées de ces derniers. C'est la dernière joute de la ligne du Canada; il nous sommes confiants dans le résultat de cette partie, car si les boys de St Roch font preuve d'autant d'habileté que d'habitude, ils devront gagner par au moins de 200 points. La joute commencera à 8 h. p. m. Le public est admis gratis.

AU HOCKEY

La dernière joute de la saison

DOMINION vs QUÉBEC

En avant les boys

Nos boys n'ont pas réussi à décrocher le championnat, c'est vrai, mais pour arriver second ils n'en sont pas moins d'excellents joueurs.

Les amateurs de hockey seraient heureux de les admirer encore une fois avant que la glace se soit échangée en eau.

Nous avons à Québec un autre team qui n'a pas encore été vaincu dans sa classe, le Dominion.

Il serait intéressant de voir notre club senior lutter avec le champion de la classe junior.

LES SYRIENS A QUÉBEC

Le premier l'Électeur a annoncé la visite à Québec du révérend Père Osmar.

Nous devons dire que nous avons été mal informés; c'est révérend Père ne viendra pas à Québec cette année. Les Syriens seront obligés de faire venir un prêtre de New York pour célébrer une messe.

À Québec, on met ordinairement au banc de la société les Syriens et les Arabes, mais c'est un erreur.

Les Syriens sont peut-être les plus chrétiens de la chrétienté.

Sans sortir de notre cadre, nous pouvons en juger.

Une colonie Syrienne à Québec se compose d'une trentaine de personnes, contre lesquelles, jamais plainte n'a été portée. Ils serviraient vraiment de modèles à ceux qui se prétendent plus catholiques qu'eux.

VENTE A L'ENCAN

Par LEMIEUX, GALE & CIE

MARDI, 10 MARS

Nous avons reçu instruction de trans. porter à notre salle et de vendre à l'enchère "sans réserve" samedi le 10 mars, tout l'ameublement d'une résidence privée consistant en un magnifique piano droit bois en acacia, parure de chambre, etc. de façon en grande rosace, buffet de centre et jardinière en chêne antique, buffet japonais en acajou, table à dîner, chaises en cuir, le tout en chêne antique.

Le tout étant l'ameublement de dix chambres à coucher, et sera vendu absolument sans réserve, le samedi 10 mars, à 10 heures précises, à la vente publique de la maison de M. LEMIEUX, GALE & CIE, 541.

Encore une fausse alarme hier. N'y a-t-il vraiment pas moyen de faire cesser ce danger abusif?

Bureau de la Paix

N'oubliez pas que "l'Électeur" quotidien sera adressé à tout nouvel abonné jusqu'au sur lendemain des élections fédérales pour 50c.

Chronique du feu

Un mal soigné à temps est aux trois quarts guéri; à condition toutefois que l'on prenne un remède sûr, prompt et efficace. Contre le rhume, la toux, la bronchite, la grippe, le *Rhume Rhumal* qui résume les derniers découvertes médicales est le remède par excellence. Tous les médecins les plus éminents le prescrivent. En vente partout.

Etes-vous souffrant

Les maladies des nerfs et des muscles ou les douleurs aiguës de la névralgie, du mal de dents ou du mal de reins, rendent-elles pas la vie misérable? Des millions sont forcés de souffrir des jours et des jours simplement parce qu'ils ne connaissent pas les extraordinaires pouvoirs subjugant de la Nerviline—le grand remède pour les nerfs souffrants.

Exercices militaires

L'Artillerie Royale Canadienne a fait une sortie en musique, ce matin, sous le commandement du lieutenant colonel Montzambert.

—Revue du 8me bataillon par le commandant, ce soir. Ce sera virtuellement le commencement des exercices annuels, bien que les recrues manœuvrent depuis quelques jours.

Sun Life Assurance Company of Canada

M. L. A. Trudelle, caissier de la succursale de cette compagnie, en cette ville depuis onze ans, vient d'être nommé administrateur de l'agence de Québec d'ici à ce que la nomination d'un gérant, en remplacement de feu M. Louis Tessier, soit faite.

Le prix de votre abonnement, c'est peu de chose pour vous, mais collectivement cela représente beaucoup pour nous.

Une bagarre

Deux journalistes pris de vin se sont rencontrés Côte d'Abraham.

Le collision leur a été fatale à tous deux: l'un a un œil au beurre noir et l'autre une lèvre fendue.

Pour comble de malheur, la police, qui a toujours le nez foncé partout, est venue mêler de leurs petites affaires et les a poliment priés de venir régler amicalement leur différend devant Son Honneur le recorder.

Admis à caution, l'un a fait défaut et l'autre est devenu présent devant le juge. Son Honneur a tenu compte de la bonne volonté de ce dernier et ne l'a condamné qu'à \$2 et frais. Le récalcitrant devra verser \$10 dans la caisse municipale.

Trop entreprenant

Un jeune homme de St Sauveur, dont la conduite, dit-on, est fort de faire l'édification de ses voisins, s'est oublié jusqu'à insulter une femme sur la rue. Il devra comparaitre en justice lundi pour répondre à cette accusation.

Malheureuse

Une toute jeune fille qui n'est pas à sa première escapade a été recueillie par la police dans une maison de prostitution et envoyée pour six mois au refuge des Pénitentes au Bon Pasteur à la demande de sa mère.

L'événement de demain

Era sans aucun doute l'ouverture du nouveau magasin des Quatre Saisons, 205 rue St-Joseph, ancien poste de Soleil. Il y va de l'intérêt de tout le monde à faire une visite à ce magasin qui offrira en job un lot de marchandises qui ne pourra jamais être surpassé par ses bas prix. Voir l'annonce.

D. ARCAND

COURTIER, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR

S'occupe spécialement de règlements d'affaires de faillites.

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers pour effectuer des compromis.

S'occupe aussi d'administrations et de règlements de successions et de placements d'argent.

Pourrait aux achats et ventes d'actions de banques et de valeurs de toutes sortes.

MAISON A LOUER

Cette magnifique maison située au No 171 Grande Allée, contenant onze appartements, avec tout le confort le plus moderne, journaux, gaz, etc., autrefois occupée par feu M. Louis Tessier, agent d'assurance. On peut visiter la maison tous les jours de 2 heures à 4 heures p.m. S'adresser à Louis Blouin, 169 Grande Allée, ou à son bureau 45 rue Sous le Fort. S-19.

Au marché Champlain

Vu la grande quantité de lard, bœuf et mouton que j'ai en main, je vendrai jeudi, vendredi et samedi à une grande réduction.

Rendez-vous en foule au débarcadere des chars urbains, vous verrez l'enseigne: A. DORSKOSKI. 5-21a.

En garde

J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le Liniment Minard.

J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le Liniment Minard.

J'ai été guéri d'une névralgie de la figure par le Liniment Minard.

Springhill, N.S.

Albert Co., N.B.

DECES

LANDRIGAN.—Le 6 mars, Daniel Landrigan, à l'âge de 50 ans. Ses funérailles auront lieu samedi, le 7 courant.

Le convoi quittera la résidence mortuaire, No 34 rue St Michel, à 2 heures p.m., pour l'église St Patrice et de là à l'cimetièr St Patrice.

VAILLANCOURT.—A St Roch, est décédé, le 5 courant, à l'âge de 74 ans, Dame Marceline Lessard, veuve de feu Félix Vaillancourt.

La sépulture aura lieu lundi à 9 heures. Le convoi funèbre partira de la résidence de son frère, Alexandre Lessard, 108 rue Richardson, à 8 h. 45, pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister. 21a.

DUBOIS.—A St Sauveur, le 5 mars, à l'âge de 40 ans et 17 jours, dame Marie Louise Caron, épouse de sieur Narcisse Dubois, maître charren.

Eclipse Totale du Soleil

SAMEDI, 7 MARS Et les jours suivants

VISIBLE A QUÉBEC ET DANS LES ENVIRONS

Les observateurs pourront à leur aise suivre la marche du phénomène qui tout en n'offrant rien de surprenant, ne manquera pas même d'être des plus intéressants pour un grand nombre. Et sachant que c'est en effet: SAMEDI, 7 MARS que

LES QUATRE SAISONS

ouvriront leur nouveau magasin (ancien poste du SOLEIL, 205 rue St Joseph) et que celui-ci sera éclairé non seulement dans les prix, mais également dans la qualité, le goût et la richesse d'un immense assortiment de marchandises achetées dans les meilleures conditions possibles des plus importantes maisons de Québec, Montréal et Toronto. Inutile d'énumérer les avantages que nos pratiques et le public acheteur trouveront en nous faisant visite dans ce nouveau local.

Nous aurons un magasin, 68 rue de la Couronne, resté sous notre contrôle et nous liquiderons là la balance de notre stock au montant de

\$30,000.00

pour lequel d'après les bons résultats de notre inventaire, nous sommes en position de ne refuser aucune offre raisonnable. Notre personnel reste le même et les clients auront l'avantage de se faire servir dans l'un et l'autre magasin par celui qu'ils désirent.

PARADIS & JOBIN

COMPTABLES & LIQUIDATEURS

S'occupent d'audition et de révision de livres.

Collection de dettes. Serviront d'arbitres dans les causes de compromis entre débiteurs et créanciers.

Liquidation d'affaires de Faillites. Agents pour la "North